Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du Val du Riot à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/060 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) à l'Agence d'attractivité du Cambrésis

Membres présents (70) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, BONIFACE Patrice, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, MANESSE Joëlle, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RICHEZ Jean Pierre, GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (4) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, CAILLAUX Céline à MATON Audrey, THEBERT Chloé à SIMEON Nicolas

Membre excusée (1) : DISDIER Mélanie

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

2026/

Délibération 2026/060 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) à l'Agence d'attractivité du Cambrésis

Afin d'améliorer l'attractivité touristique et le développement économique du territoire du Cambrésis, les 3 intercommunalités de l'arrondissement (Communauté d'Agglomération de Cambrai, Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et Communauté de Communes du Pays Solesmois) ont confié ces missions à deux associations : l'Office du Tourisme du Cambrésis et Cambrésis Développement Économique (CDE).

En 2021, ces deux entités ont été réuni pour créer un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), sous l'appellation « Agence d'attractivité du Cambrésis ».

L'EPIC de l'Agence d'Attractivité du Cambrésis a pour mission de promouvoir le territoire, de développer son rayonnement économique, touristique et culturel, et d'attirer de nouveaux projets et investissements.

Conformément aux statuts de L'EPIC de l'Agence d'Attractivité du Cambrésis, outre le Président de la CA2C qui est membre de droit (sans suppléant), la CA2C dispose de trois membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger au Comité de direction.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5,

Vu les statuts de l'EPIC de l'Agence d'Attractivité du Cambrésis,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire procède à la désignation des trois représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la CA2C au Comité de direction de l'EPIC de l'Agence d'Attractivité du Cambrésis comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	PRESIDENT	
1	Mme Axelle DOERLER	M. Stéphane JUMEAUX
2	M. Frédéric BRICOUT	Mme Anne-Sophie MERY DUEZ
3	Mme LESNE-SETIAUX	M. Bruno VILLAIN

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD

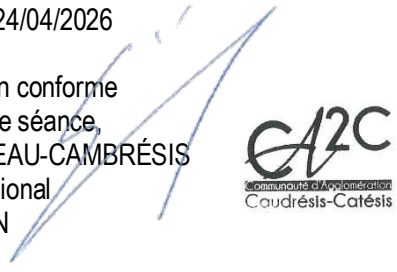


IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 23/04/2026
Publication le 24/04/2026

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON



Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_060**
Objet :	**Délibération 2026/060 portant désignation des représentants de la Communauté d?Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) à l?Agence d?attractivité du Cambrésis**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de representants
Identifiant unique :	059-200030633-20260420-DEL2026_060-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	989 o
Nom métier : 059-200030633-20260420-DEL2026_060-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	168 Ko
Nom original : DEL2026_060.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260420-DEL2026_060-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 avril 2026 à 10h47min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 avril 2026 à 10h47min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 avril 2026 à 10h47min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 avril 2026 à 10h48min03s	Reçu par le MI le 2026-04-23